

Le 12 février 2024

Avis : modification du Fonds Commun de Placement « La Française Multistratégies Obligataires » suite à la modification du prospectus de son fonds maître le compartiment « La Française LUX - Multistrategies Obligataires » de la SICAV « La Française Lux »

Vous détenez des parts du Fonds Commun de Placement (FCP) La Française Multistratégies Obligataires (ci-après « le Fonds »); Fonds nourricier du compartiment La Française Lux Multistrategies Obligataires de la SICAV La Française Lux (ci-après « le Fonds maître ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous informons que La Française Asset Management, société de gestion du Fonds et du Fonds maître, a pris la décision de permettre au Fonds maître d'utiliser des options sur CDS dans la limite de 15 % de l'actif net.

Cette modification qui sera effective le 15 février 2024 n'est pas soumise à agrément AMF, n'a aucun impact sur la méthode de gestion, les fourchettes maximales d'exposition en vigueur ainsi que sur la stratégie d'investissement et les frais du Fonds qui demeurent inchangés.

Le prospectus et les DIC Priips du Fonds seront modifiés en conséquence. Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du Fonds disponible sur le site www.la-francaise.com